



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 671 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE, dans le cadre de sa planification urbaine, la Ville de Boisbriand entend soutenir le développement du transport collectif sur le territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand dispose, sur son territoire, d'installations ferroviaires parfaitement fonctionnelles et situées dans le secteur du Faubourg de Boisbriand, lesquelles pourraient être mises à profit pour la création d'un lien vers la ligne Montréal–Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE ledit secteur du Faubourg de Boisbriand a été conçu et développé comme un aménagement de type « Transit Oriented Development » avec une forte densité résidentielle et une mixité des usages;

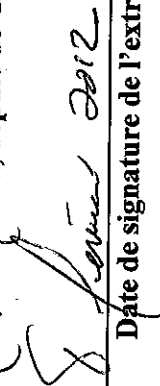
ATTENDU QUE l'emplacement probable d'une future gare dans ce secteur est situé en zone industrielle, facilitant les étapes d'études et de réalisation d'un tel projet;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand désire répondre à la volonté de la population de voir se réaliser un projet visant à relier une ligne de trains de banlieue depuis Boisbriand jusqu'à la ligne Montréal–Saint-Jérôme, et ce, dans les meilleurs délais;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons officiellement au gouvernement du Québec, par le biais de son agence de transport régional, l'Agence métropolitaine de transport (AMT), d'entreprendre dès maintenant les procédures nécessaires pour relier la ville de Boisbriand à la ligne de trains de banlieue Montréal–Saint-Jérôme, ainsi qu'aménager une gare et un stationnement incitatif dans le secteur du Faubourg de Boisbriand dans les meilleurs délais.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


René Gauvreau, député de Groulx

Date de signature de l'extrait